Le contraste entre communauté et société en tant qu'exemple d'une distinction dualiste

Réflexions à propos de la structure et du sort de ce type d'antithèses.

par Carl SCHMITT,

Professeur de droit constitutionnel et de droit international public.



En guise de justification.

Il y a quelques années déjà, le philosophe et essayiste Jean-François Revel (°1924), auteur du livre controversé « Ni Marx ni Jésus » (1970) (1), s'est efforcé de démontrer, exemples parfois stupéfiants à l'appui, qu'en France, le retard en ce qui concerne la traduction de travaux étrangers importants serait un grand principe, instauré et respecté par ceux qui détenaient ou détiennent encore le monopole du savoir dans les différentes disciplines scientifiques (2). Je suis mal placé pour apprécier à sa juste valeur pareil jugement, sacrilège et iconoclaste à la fois. Mais il m'étonne tout de même d'apprendre, rien qu'en feuilletant un numéro récent d'une revue sérieuse, qu'il a fallu attendre 1964 pour que « Animal Farm » (1945) de Georges Orwell (1903-1950) soit traduit en français, tandis que la première traduction intégrale du célèbre « Léviathan » (1651) de Thomas Hobbes (1588-1679) n'a été éditée qu'en 1971... (3). Je reste également rêveur devant le fait que Giovanni Busino (°1932) a eu tant de peine à faire traduire en français « Fatti e teorie » (1920), le dernier livre de Vilfredo Pareto (1848-1923) restant en souffrance (4). Et à l'occasion de la parution (1974) d'une traduction

⁽¹⁾ Jean-François REVEL, Ni Marx ni Jésus. La nouvelle révolution mondiale est commencée aux Etats-Unis, Paris, Laffont, 1970.

⁽²⁾ Jean-François REVEL, Pourquoi des philosophes. 2. La cabale des dévots, Paris, Pauvert, 2º éd. = 1965, 304 p. Cf pp. 171-193.

⁽³⁾ Contrepoint, no 14, mai 1974, p. 52 note 24, et p. 168 note 26.

⁽⁴⁾ Bien que la première traduction allemande d'un livre de Pareto, digne de ce nom, date de 1955, il existait déjà à ce moment au moins six thèses de doctorat allemandes entièrement consacrées au sociologue italien. Jusqu'à présent, la France

tardive du livre fondamental de Karl Raimund Popper (°1902) « Logik der Forschung » (1934) (5), on pouvait lire ce qui suit dans les colonnes du journal *Le Monde* : « Considéré souvent comme un des théoriciens officiels du réformisme libéral, Karl Popper appartient simultanément au monde de la philosophie politique et à celui de la philosophie des sciences. Le seul de ses ouvrages à avoir été traduit en français avant « La Logique de la découverte scientifique » étant « Misère de l'historicisme » (Plon, 1956), on peut supposer qu'il est plus connu (ou plus exactement moins ignoré) dans notre pays sous le premier aspect que sous le deuxième » (6).

Or, sans vouloir insinuer que l'œuvre de Carl Schmitt (°1888) ait été victime d'un traitement similaire, il n'en reste pas moins vrai qu'encore tout récemment ses publications n'étaient connues en France que dans un cercle restreint d'initiés — et encore. Cela explique peut-être que le politologue Maurice Duverger (°1927) ait pu se tromper au point d'oser qualifier de pamphlet la très solide étude schmittienne sur la dictature (7)? Ainsi s'explique également que les auteurs de manuels et de précis à l'usage universitaire se contentent d'un renvoi hâtif à l'une ou l'autre théorie du savant allemand - c'est le cas de Marcel Prélot (°1898) (8) — ou les ignorent purement et simplement — comme par exemple feu Jean Touchard (1919-1971) (9). Et aussi comprend-on aisément l'absence jusqu'à l'heure actuelle d'une thèse française, entièrement consacrée à Schmitt et/ou à son œuvre scientifique. Cependant, je ne crois pas que cette ignorance puisse être caractérisée valablement de conspiration du silence. En effet, lorsqu'il s'agissait de « comprendre » l'Allemagne soi-disant schizophrène ou de démasquer « scientifiquement »

n'en a produit que deux, y compris celle de Guy PERRIN (01926), défendue en Suisse et parue sous forme de livre en France: Sociologie de Pareto, Paris, PUF, 1966, 248 p. (cf infra note 15).

⁽⁵⁾ Karl R. POPPER, La Logique de la découverte scientifique (trad. par Nicole Thyssen-Rutten et Philippe Devaux), Paris, Payot, 1974, 480 p.

⁽⁶⁾ Jacques BOUVERESSE, Logique de la science ou épistémologie ?, in : Le Monde, 28-29 juillet 1974, p. 15.

⁽⁷⁾ Maurice DUVERGER, *De la dictature*, Paris, Julliard, 1961, 211 p.; cf pp. 205-206. Julien Freund a attiré le premier l'attention sur ce procédé étrange; cf son introduction au livre de Francis ROSENSTIEL (01936), *Le principe de « supranationalité ». Essai sur les rapports de la politique et du droit*, Paris, Pedone, 1962, 134 p.

Tandis que Freund s'est abstenu de donner des précisions, j'ai donné la référence exacte dans mon compte-rendu du livre de Hasso HOFMANN (01934), in: Archiv für Rechts- und Sozialphilosophie, vol. 51 nº 1, février 1965, pp. 153-160; cf p. 1. Dans son introduction à la traduction de Marie-Louise Steinhauser, Freund a de nouveau rappelé la chose, cette fois-ci en citant le nom de Duverger; cf op. cit., infra note 19, p. 9.

⁽⁸⁾ Marcel PRÉLOT, Histoire des idées politiques, Paris, Dalloz, 3º éd. = 1966, 729 p. Cf pp. 337, 338 et 503.

⁽⁹⁾ Jean TOUCHARD, Histoire des idées politiques, Paris, PUF, $2^{\rm c}$ éd. = 1962, tome $2={\rm pp.~383\text{--}869}+{\rm IV.}$

le national-socialisme, son nom a été cité à plusieurs reprises. Pour Jacques Maritain (1882-1973), ami d'antan, qui ne se gênait nullement d'envoyer des livres dédiés à Schmitt, il fut tout d'un coup « un des inspirateurs et des conseillers intellectuels du régime nazi » (10). Moins apodictique sonna alors l'avis de Roger Bonnard, inspiré qu'il était de deux autres coryphées du moment, Ulrich Scheuner (°1903) et Reinhard Höhn (°1904) (11). Le vénérable Edmond Vermeil (1878-?) rangea Schmitt — erronément, bien entendu — parmi les porte-parole du groupe de la revue *Die Tat* (12).

La véritable raison de l'ignorance généralisée en France quant à l'œuvre et la signification de Schmitt doit donc être cherchée ailleurs. Personnellement, je suis enclin à croire qu'il fut victime d'une décision unilatérale de quelques universitaires parisiens, concrétisée dans des mots d'ordre bien précis incitant à l'ostracisme, punition infiniment plus grave que la conspiration du silence. Bien sûr, il faudra des recherches étendues pour étayer cette supposition. Mais d'ores et déjà, nous disposons d'indications précieuses. Lorsque William Gueydan de Roussel a publié en 1936 sa traduction du livre de Schmitt intitulé « Legalität und Legitimität » (1932), munie d'une introduction (13), Georges Gurvitch (1894-1965) s'est fâché en clouant ce « scélérat » publiquement au pilori (14). Beaucoup plus tard, Paul Albou (°1926) a fait à peu près la même expérience avec ce même Gurvitch : « ... Cette étude (sc. de la sociologie parétienne), ..., nous nous proposions, en 1954, de la reprendre pour l'approfondir, quand nous en avons été détourné par Georges Gurvitch, définitif et péremptoire dans son mépris à l'égard du maître de Lausanne. Nous regrettons d'avoir suivi les conseils de ce soclologue, stimulant dans son enseignement, mais déconcertant par ses préjugés. Sa partialité a conforté une certaine critique « de gauche » dont la seule préoccupation semble d'examiner si Pareto était fasciste (elle est obligée de reconnaître qu'il ne l'était pas), ... » (15).

⁽¹⁾ Jacques MARITAIN, Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté, Paris, Aubier, 20 éd. = 1947, 317 p. Cf p. 107.

⁽¹⁾ Roger BONNARD, Le droit et l'Etat dans la doctrine nationale-socialiste, Paris, Pichon & Durand-Auzias, 2º éd. = 1939, 304 p. Le nom de Schmitt est cité à plusieurs reprises mais ne figure pas dans l'index nominum.

⁽¹²⁾ Edmond VERMEIL, Doctrinaires de la révolution allemande (1918-1938), Paris, Nouvelles éditions latines, 2° éd. = 1948, 335 p. Cf pp. 161-163.

^(1\$) Carl SCHMITT, Légalité, légitimité (trad. par William Gueydan de Roussel), Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1936, 102 p. Cf pp. 1-38.

⁽¹⁴⁾ Georges GURVITCH, récension du livre cité supra note 13, in Archives de philesophie du droit et de sociologie juridique, vol. 6 no 1-2, 1936, pp. 235-236.

⁽¹⁵⁾ Paul ALBOU, Contribution à l'histoire des motivations économiques. Les apports de Keynes et de Pareto, in: Bulletin de psychologie, vol. 26 no 308, 1972-1973, pp. \$42-953; cf p. 947 note 33. Dans cette étude (même note), le livre précité de Guy PERRIN (cf supra note 4) est qualifié de « pamphlet, souvent contradictoire ».

Ne serait-ce pas fort téméraire de sous-estimer l'influence de gens pareils et de l'impact de leurs jugements de valeur? De toute façon, de Roussel ne s'est pas fait d'illusions (16) : il a expérimenté le bras long de l'immigré Gurvitch, chef de file d'une école sociologique dont les sujets de recherche préférés viennent d'être sévèrement critiqués (17). Quoi qu'il en soit, dans le cas de Carl Schmitt c'est indubitablement Julien Freund (°1921) qui a donné le branle à un redressement équitable de la situation invraisemblable. Pour vrai dire, il l'a réalisé lui-même en deux temps. En bon membre intrépide de la Résistance française, il a tout d'abord pris position. Dans sa thèse sur « L'essence du politique » (1965), il a eu l'audace d'affirmer : « J'ai eu deux grands Maîtres », notamment Raymond Aron (°1905) et Carl Schmitt (18). Ensuite, il a encouragé une de ses collègues à terminer sa traduction librement envisagée de deux livres de Schmitt; le résultat a été une publication remarquable dans la collection au titre significatif « Liberté de l'Esprit », que dirige Aron (19). Comme par enchantement, Schmitt est depuis lors plus souvent cité dans des revues françaises. La publication susmentionnée coıncidait plus ou moins avec celle de la thèse étonnante du très actif Jean Pierre Faye (°1926), symptomatique à cause de ses failles, mais témoignant en même temps du changement de climat vis-à-vis de Schmitt (20).

C'est dans le cadre de ce véritable rattrapage du temps perdu que je me suis décidé à traduire un texte que le savant allemand a écrit comme contribution au liber amicorum « Estudios juridico-sociales » (1960), offert au célèbre philosophe du droit Luis Legaz y Lacambra (°1906) (21). Il s'agit, par conséquent, d'un texte relativement peu connu (même en Allemagne) et certainement peu cité, bien que mon choix n'ait pas été dicté par cette situation. Le fait que l'exposé proprement dit contient le canevas d'un développement décisif dans l'histoire

⁽¹⁶⁾ Carl SCHMITT, Considérations politiques (trad. par William Gueydan de Roussel), Paris, Pichon et Durand-Auzias, 1942, VIII + 96 p. Cf p. VII.

⁽¹⁷⁾ Giovanni BUSINO, Le métier de sociologue, in : Revue européenne des sciences sociales, nº 20, février 1970, pp. 77-91. Cf pp. 80-81.

⁽¹⁸⁾ Julien FREUND, L'essence du politique, Paris, Sirey, 1965, 764 + 47 p.; cf p. 6. Il existe une traduction espagnole de ce grand livre, due à Sofia NOEL, La esencia de lo politico, Madrid, Editora Nacional, 1968, XV + 959 p.

⁽¹⁹⁾ Carl SCHMITT, La notion de politique / Théorie du partisan (trad. par Marie-Louise Steinhauser), Paris, Calmann-Lévy, 1972, 331 p.

⁽²⁰⁾ Jean-Pierre FAYE, Langages totalitaires, Paris, Hermann, 1972, VII + 771 p. Et du même auteur: Théorie du récit. Introduction aux «Langages totalitaires», Paris, Hermann, 1972, 140 p.

⁽²¹⁾ Carl SCHMITT, Der Gegensatz von Gemeinschaft und Gesellschaft als Beispiel einer zweigliedrigen Unterscheidung. Betrachtungen zur Struktur und zum Schicksal solcher Antithesen, in: Estudios juridico-sociales. Homenaje al Profesor Luis Legaz y Lacambra (Santiago de Compostela, Université, 1960, tome 1 = 581 p.), pp. 165-178.

des idées en Allemagne, dont la connaissance est indispensable à quiconque veut s'occuper de l'histoire intellectuelle post-hégelienne du peuple d'outre-Rhin, me semble justifier cette traduction et sa publication dans cette revue spécialisée.

Comme le suggère le titre de son étude. Schmitt s'inspire du livre « Gemeinschaft und Gesellschaft » (1887) de Ferdinand Tönnies (1855-1936) (22). Il existe heureusement une traduction française de cet ouvrage, due à J. Leif (23), qui est aussi l'auteur d'une analyse serrée de la pensée du sociologue allemand (24), laquelle acquiert en ce moment un regain d'actualité (25). Quant à cette traduction, il y a lieu de regretter qu'elle ne donne que l'avant-propos de la huitième édition allemande de 1935. Le lecteur francophone intéressé rate ainsi l'occasion de prendre connaissance de plusieurs explications figurant dans les avantpropos précédents et qui sont parfois fort copieuses. Par exemple, l'avis de Tönnies que son œuvre contient déjà, disons en germe, l'idée maîtresse qu'Oswald Spengler (1880-1936) a brillamment développée dans les deux tomes de son livre au titre retentissant « Der Untergang des Abendlandes » (1918/22) (26). En outre, Leif nest pas parvenu à résoudre complètement et de façon satisfaisante le problème épineux de la terminologie de Tönnies. Emile Durkheim (1858-1917) nous avait averti pourtant : « Comme l'auteur (sc. Tönnies), je crois qu'il y a deux espèces de sociétés et les mots dont il se sert pour les désigner en indiquent assez bien la nature : il est regrettable qu'ils soient intraduisibles » (27). Le sociologue hollandais J.P. Kruijt (°1898), élève de Rudolf Sebald Steinmetz (1862-1940), a formulé des remarques pertinentes à ce sujet (28).

Infiniment plus délicate encore est la tâche de rendre tangible les vocables de « Wesenswille » et « Kürwille ». Même en anglais, il y a des divergences de vue à ce propos (29). Voici quelques propositions faites en français qui illustrent suffisamment la difficulté sémantique :

⁽²²⁾ Ferdinand TÖNNIES, Gemeinschaft und Gesellschaft. Grundbegriffe der reinen Spziologie, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 20 éd. = 1970, LI + 259 p.

⁽²³⁾ Ferdinand TÖNNIES, Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure (trad. par J. Leif), Paris, PUF, 1944, XXXI + 247 p.

⁽²⁴⁾ J. LEIF, La sociologie de Tönnies, Paris, PUF, 1946, 230 p.

⁽²⁵⁾ Cf par exemple le recueil d'études dû à Werner Jacob CAHNMANN (01902) (éd.), Ferdinand Tönnies. A New Evaluation, Leyde, Brill, 1973, VIII + 302 p.

⁽²⁶⁾ Ferdinand TÖNNIES, op. cit. (cf supra note 22), p. XL.

⁽²⁷⁾ Emile DURKHEIM, Compte-rendu du livre de Tönnies, in : Revue philosophique de la France et de l'étranger, vol. 14 no 4, 1889, pp. 416-422. Cf p. 420.

⁽²⁸⁾ J.P. KRUIJT, Gemeenschap als sociologisch begrip. Een kritiek op Tönnies, Amsterdam, Noord-Hollandsche Uitgeverij, 1955, 26 p.

⁽²⁹⁾ Werner Jacob CAHNMANN, A Note on Translation and Abbreviation, in: op. cit. (cf supra note 25), pp. 28-29. Cahnmann rejette les équivalents proposés par Charles

	« Wesenswille »	« Kürwille »
— Raymond Aron (30)	Volonté profonde, organique	Volonté de décision
— Gaston Bouthoul (°1906) (31)		Volonté libre, volonté de choix
— Armand Cuvillier (1887-1973) a) (32) b) (33)	Vouloir profond Vouloir naturel,	Volonté libre, volonté de choix Volonté de choix, vo-
	organique	lonté factice, volonté réfléchie
— Jacques Leclercq (1891-1971) (34)	Vouloir profond et spontané	Choix délibéré

Quant à lui, Leif propose volonté organique, et volonté réfléchie; il écarte expressis verbis volonté essentielle, et volonté arbitraire (35). Peut-être que volonté spontanée, et volonté cérébrale ne rendraient de meilleurs services? C'est mon humble avis, ce qui ne m'empêchera pas de respecter provisoirement la suggestion de Leif, acceptée par la plupart des sociologues d'expression française.

En ce qui concerne le texte de Schmitt, bien qu'écrit dans un langage clair et relativement facile, là aussi il a fallu faire face à certaines difficultés d'ordre linguistique. Tout en sachant gré à l'auteur d'avoir insisté sur les particularités du vocable allemand « Wert », je me suis malgré tout servi de l'équivalent inadéquat français « valeur » — ne fût-ce que pour faciliter la lecture de ma traduction. Pour éviter tout équivoque,

Price Loomis (01905) dans sa troduction du livre majeur de TÖNNIES (Community and Society, East Lansing, The Michigan State University Press, 1957, 298 p.; réédité en 1963), notamment «natural will» et «rational will», et les remplace par «essential will» et «arbitrary (or: reflective) will» (p. 28).

⁽³⁰⁾ Raymond ARON, La sociologie allemande contemporaine, Paris, PUF, 20 éd. = 1950, IV + 177 p. Cf p. 21.

⁽³¹⁾ Gaston BOUTHOUL, Traité de sociologie. 1. Les structures sociologiques, Paris, Payot, 1968, 318 p. Cf p. 35.

⁽³²⁾ Armand CUVILLIER, Introduction à la sociologie, Paris, Colin, 1936, 208 p. Cf p. 56.

⁽³³⁾ Armand CUVILLIER, Manuel de sociologie, Paris, PUF, 1950, tome 1 = XXVIII + 380 p. Cf pp. 144-145.

⁽³⁴⁾ Jacques LECLERCQ, Introduction à la sociologie, Louvain, Université, 1948, 272 p. Cf 63,

⁽³⁵⁾ J. LEIF, op. cit. (cf supra note 23), p. 19 note 2.

j'al aussi mis entre parenthèses le mot original allemand lorsqu'il fallait rendre le plus exactement possible le sens d'expressions quasi intraduisibles, comme par exemple « Obrigkeitsstaat ».

Piet Tommissen.

Les réflexions suivantes ont été provoquées par l'étude que D. Luis Legaz y Lacambra a récemment publiée sous le titre « Communauté juridique des peuples, idéologie, utopie et réalité » (36). Cette étude montre avec une parfaite maîtrise que l'ancienne dualité accentuée entre communauté et société se dissout des deux côtés, et que la présente société internationale n'est plus une communauté ni une union contractuelle, mais une structure globale basée sur des rapports de domination. Nous souscrivons volontiers à ces développements et à ces conclusions ; ils sont tellement convaincants que nous prions le lecteur de ne considérer nos propres réflexions que comme des suites descriptives et complémentaires de l'exposé du célèbre philosophe de droit. Toutefois, à la fin de son étude, celui-ci souligne qu'une communauté ne saurait jamais se baser sur des mots, mais uniquement sur les valeurs qui se cachent derrière ces mots. L'étude se termine ainsi par une profession de foi en faveur de la philosophie des valeurs, et c'est à ce sujet que nous voudrions formuler quelques remarques critiques. Les deux cependant — la suite consentante et la remarque critique - reposent sur la reconnaissance de la position dirigeante que détient Luis Legaz y Lacambra en tant que philosophe du droit dans la discussion internationale de pareils problèmes, et elles sont motivées par le souhait de fournir une véritable contribution à l'occasion de son jubilé.

Durant la première partie de notre siècle, le contraste entre communauté et société a exercé en Allemagne une influence décisive sur toutes les conceptions et notions se rapportant à la vie sociale de l'homme. Grâce à ce contraste, on se croyait en possession d'une première orientation à la fois générale, fondamentale et totale. L'opposition n'a pas seulement été utilisée sociologiquement dans le sens étroit d'une discipline scientifique; elle a envahi aussi la pensée juridique et la philosophie morale, et même les digressions des philosophes de l'art et autres. Elle avait toute la force suggestive d'une antithèse simple et claire, lorsqu'elle fut interprétée en particulier comme alternative ou même comme disjonction sélective. Chaque groupe social était alors une communauté ou une société ou une construction intermédiaire ou une transition. Des antithèses

⁽³⁶⁾ In Liber amicorum Carl Schmitt, Berlin, Duncker und Humblot, 1959, pp. 123-143 (note CS).

pareilles simplifient la classification de la masse de matériaux et rendent plausibles l'argumentation. L'étude de Luis Legaz y Lacambra aussi bien que certains développements qui suivent nous en fourniront plusieurs exemples.

De pareilles antithèses deviennent tout-à-fait irrésistibles dès qu'elles s'approchent de systèmes de valeurs et qu'elles se connectent avec des jugements de valeur avoués ou tacites, moraux ou autres. Par exemple, lorsque la communauté apparaît comme le naturel, le véritable et le vrai, et donc fatalement la société comme l'artificiel, le tout-fait et le non-vrai; ou, inversément, lorsque la société est dite supérieure parce que progressiste, d'où il résulte que la communauté, parce qu'elle serait primitive, barbare ou réactionnaire, ne saurait recevoir automatiquement qu'une valeur négative. Ainsi se justifie la note critique sur le problème de la philosophie des valeurs que nous intercalons dans la présente contribution sous le point IV.

I

Devenir simple position de valeur dans des graphiques de valeurs positives ou négatives, tel est le sort inhérent à la distinction même entre communauté et société. Présentée ainsi, il s'agit d'une distinction typiquement allemande. L'on sait que, pour la première fois, elle a été construite et développée par Ferdinand Tönnies pour servir de fondement sociologique à son livre « Communauté et société » (1887). Ce livre de Tönnies est assez souvent présenté comme le premier exemple allemand d'une recherche et d'un essai de définition formels dans l'ordre sociologique. L'opposition de Tönnies repose sur la confrontation de deux formes différentes de la volonté humaine, la volonté organique et la volonté réfléchie : au départ, elle est donc d'inspiration psychologique. Mais en même temps elle rejoint la formule « from Status to Contract » de Harry Sumner Maine (37). De cette manière, elle trace la ligne d'une évolution historique, interprétable aussi bien comme ligne du progrès vers le haut (du primitif vers le plus évolué) que comme ligne de descente vers le bas (de l'origine à la décomposition).

Avec sa perspicacité pour les interrelations dans l'histoire des idées, Erich Rothacker (38) a remarqué que la distinction entre communauté

^{(37) «...}Dans son étude sur le droit antique, notamment le droit romain, Maine avait conclu que l'évolution du droit suivait un tracé qui allait d'un droit établissant le statut des personnes à un droit régissant le contrat entre des personnes. » (Guy ROCHER, Introduction à la sociologie générale. 2. L'organisation sociale, Paris, Editions HMH, 1968, 254 p.; cf p. 56). Que cette soi-disant loi de Maine n'est pas sans équivoque prouve Jean CARBONNIER, Sociologie juridique, Paris, Colin, 1972, 320 p.; cf p. 265 note 2.

⁽³⁸⁾ Il y a une petite note sur ce philosophe allemand (1888-1965) dans le livre de Henri ARVON, La philosophie allemande, Paris, Seghers, 1970, 222 p.; cf pp. 66-67.

et société a été assez vite transformée en d'autres distinctions, surtout celle entre culture et civilisation ou celle entre romantique et classique (39). Quant à nous, il nous semble que c'est un trait général de cette époque de la pensée allemande qui se termine en 1914 lors de la Première Guerre mondiale, de préférer des antithèses simples et dualistes, aux schèmes triasiques de la philosophie précédente. Dans la première partie du XIXe siècle, les constructions sous forme de trias furent prépondérantes. Ce fut une conséquence du pouvoir de la philosophie hégelienne et de ses degrés dialectiques: communauté naturelle, société bourgeoise, et état. Aussi la célèbre loi des trois états d'Auguste Comte se compose-t-elle de trois phases successives, la théologie, la métaphysique et la scientificité positive.

Les oppositions trisiaques sont manifestement plus axées sur l'entente par réconciliation de contrastes et, conformément à leur structure, elles réalisent plus vite une synthèse que les distinctions dualistes. La trias fut caractéristique de la période de Restauration et d'un besoin profond de paix, aspirant, au-delà de la coexistence des antagonismes, à une unité supérieure et englobante. Pour l'histoire de la sociologie en tant que science autonome, nous estimons qu'il est fort significatif que, jadis, on qualifia la sociologie de « science oppositionnelle » (Carl Brinkmann) (40), tandis qu'à l'heure actuelle il ne nous semble plus du tout paradoxal de considérer le philosophe le plus important de la Restauration française après 1815, le vicomte de Bonald, comme le véritable fondateur et le père de la sociologie moderne. De Bonald fut le premier à donner la réponse dans sa grande « Recherche de la vérité » : « la vérité est dans la société et dans l'histoire » (41). Récemment, le jeune philosophe allemand Robert Spaemann publiait un livre sur de Bonald, dont le titre seul contient déjà un défi évident : « Les origines de la sociologie dans le génie de la Restauration » (42). Mais, décidément, le repos de cette période de Restauration a uniquement servi à fournir une façade de synthèses triasiques, derrière laquelle se formèrent des antithèses simples et dualistes, dont la force de frappe polémique rejeta bientôt de côté les constructions à tendance médiatrice.

⁽⁸⁹⁾ Erich ROTHACKER, Geschichtsphilosophie, Munich/Berlin, R. Oldenbourg, 1934, 156 p.; cf p. 34 (note CS).

⁽⁴⁰⁾ Carl BRINKMANN (1885-1954), sociologue et économiste allemand, qui a entrepris une traduction partielle du célèbre « Traité de sociologie générale » de Vilfredo Pareto. Il est également l'auteur d'une remarquable Soziologie der Revolution, Vandenhoeck und Ruprecht, 1948, 119 p.

⁽⁴¹⁾ Carl SCHMITT, Politische Romantik, Berlin/Munich, Duncker und Humblot, 20 éd. = 1925, 234 p.; cf pp. 77 sqq: La recherche de la Réalité; p. 88 sqq sur de Bonald et son affirmation «La société et l'histoire, voilà la réalité» (note CS).

⁽⁴²⁾ Robert SPAEMANN (*1927), Der Ursprung der Soziologie aus dem Geist der Restauration. Studien über L.G.A. de Bonald, Munich, Kösel, 1959, 216 p. (note CS).

Le contraste entre communauté et société a connu le sort inévitable de toutes les distinctions dualistes dont s'empare l'homme. Par le truchement de transformations de toutes sortes, elles entrent en contact avec d'autres antithèses dualistes, elles s'intègrent et fondent même ensemble pour former de nouvelles tensions et de nouveaux fronts antagonistes. Il était dans l'ordre des choses d'amalgamer un antagonisme, confrontant une volonté organique substantielle et une volonté réfléchie consciemment créée, et le contraste entre l'organique et le mécanique. Nous y reviendrons plus explicitement dans quelques instants (sous point 2), car ce phénomène est symptomatique pour l'histoire des idées dans l'Allemagne du XIXº siècle. Le mot et la notion d'organique à l'appui, on croyait pouvoir jeter un pont sur l'abîme qui séparait Etat et société, abîme dont on refusa d'admettre l'existence dans le cas de l'Allemagne. Il y a plus de cent ans, en 1859, l'historien renommé de l'histoire allemande du XIXº siècle, Heinrich von Treitschke, publia un essai qu'il intitula « La science sociale » et qu'il qualifia d'« ébauche critique » (43). Selon sa thèse, les querelles des classes sociales reculent en faveur de l'unité politique du tout pendant des périodes historiques vraiment grandes et solides, par exemple celle de la Rome antique; le contraste entre Etat et société ne doit pas être exagéré. Il en tire la conclusion que la sociologie n'avait pas droit au statut de science autonome dans l'Allemagne d'antan, et que ses thèmes et problèmes devaient être traités dans le cadre de la science politique ou de l'histoire. Ce combat de la sociologie pour obtenir le statut de discipline autonome académique est un excellent exemple pour étayer la thèse d'Ernst Forsthoff, d'après laquelle les vastes mouvements de l'histoire des idées et de l'histoire politique se réflètent dans la classification des disciplines académiques (44).

II

L'histoire politique et constitutionnelle allemande du XIX^e siècle, aussi et surtout le libéralisme allemand de la première partie de ce siècle, restent incompréhensibles aussi longtemps qu'on n'a pas jeté un coup d'œil sur le contraste entre *l'organique* et *le mécanique*. L'intensité avec laquelle ce contraste s'est amalgamé avec celui de communauté et société résulte déjà du renvoi à Rothacker, qui se trouve dans l'étude de Luis Legaz y Lacambra et qui appelle organique la véritable communauté. Ici se regroupent donc plusieurs couples d'antithèses. Nous pensons qu'il est important de récapituler dans une énumération simple les complica-

⁽⁴³⁾ Heinrich von TREITSCHKE (1834-1896), Die Gesellschaftwissenschaft. Ein kritischer Versuch, Leipzig, Hirzel, 1859, III + 108 p.

tions et les incertitudes qui en résultent pour la pensée politique du XIX° siècle allemand. Les fronts obscurs, politiquement effacés, vers la droite et la gauche, donnent un tableau général dont le polymorphisme était voué à l'échec vis-à-vis d'un adversaire aussi univoque que résolu qu'était le socialisme marxiste. La signification pratique et même théorique du mot organique scintillait et changeait d'un moment à l'autre de sens, en fonction de l'adversaire changeant. On obtenait ainsi des séries complètes de possibilités quant à la signification du mot organique, généralement défini à partir du pôle négatif, c'est-à-dire à partir de l'adversaire (45). Organique pouvait signifier :

1° non-mécanique : le mot est alors dirigé contre toutes les représentations instrumentales de l'Etat, contre l'image de l'Etat-machine et de l'Etat comme appareil administratif, contre une bureaucratie centralisée et contre l'identification d'Etat et de bureaucratie;

2º pas d'origine extérieure : alors, le monarque situé au-dessus et en dehors de l'Etat est arraché de sa transcendance et replacé dans l'Etat ; il devient organe d'état ; c'est dans cette signification que le mot soutient la tentative — d'ordre général dans le cadre de l'histoire des idées et réussie au XIXº siècle — d'expliquer l'Etat et le monde à partir de leur immanence ;

3° pas d'origine supérieure : l'Etat ne réside pas alors dans le commandement d'un chef, mais dans la volonté combinée de tous ; il n'est pas règne mais corporation, il n'est pas état autoritaire (« Obrigkeitsstaat ») mais état du peuple (« Volksstaat »), construit à partir d'en bas, donc démocratie, une conclusion tirée surtout par Hugo Preuss (46) et Kurt Wolzendorff (47) ;

4º non violent : alors le mot vise le contraste vis-à-vis du combat et de la décision, et décrit les tendances inter-différenciées au compromis, à l'entente, à la discussion et à l'évolution comme antipode de la révolution ; dans ce cas, il peut se combiner avec des idées typiquement libérales ;

⁽⁴⁴⁾ Ernst FORSTHOFF (1902-1974), Rechtsfragen der leistenden Verwaltung, no 1 dans la collection Res Publica, Stuttgart, Kohlhammer, 1959, 63 p.; postface p. 48 (npte CS).

⁽⁴⁵⁾ Nous empruntons l'énumération suivante à notre écrit sur *Hugo Preuss. Sein Staatsbegriff und seine Stellung in der deutschen Staatslehre*, Tübingen, Mohr, 1930, 34 p.; cf pp. 11-12 (note CS).

⁽⁴⁶⁾ Hugo PREUSS (1860-1928) est considéré à juste titre comme le père de la Constitution de Weimar (1918-1933).

⁽⁴⁷⁾ Kurt WOLZENDORFF (1882-1921), juriste allemand injustement tombé dans l'oubli.

5º non atomistique et non individualiste : alors le mot se révolte contre les opinions libérales et devient collectiviste, rejetant toutefois le régime personnel du monarque ; il peut se diriger contre la construction de droit privé de la bureaucratie et changer le fonctionnaire de serviteur en organe, de telle sorte qu'il puisse néanmoins être utilisé pour stabiliser un Etat de fonctionnaires du type bureaucratique (« Beamtenstaat ») ;

6° non particulariste : mais à partir de la totalité, de sorte que l'unité globale puisse avoir dans une situation politique concrète le sens d'unitarisme, contrastant avec le fédéralisme, et refuser simultanément l'Etat des partis démocratiques ;

7° enfin, organique peut devenir *l'antipode de tout ce qui est actif et voulu*, aider toutes les étapes possibles de l'historisme, du gouvernementalisme et du quiétisme, et s'effondrer dans un *agnosticisme intégral* (48).

Face à cette série de sept antithèses, il devient évident que les deux paires de contraste : organique-mécanique, et communauté-société s'entremêlent en permanence. En s'enchaînant, elles renforcent constamment la tension dualiste qui leur est immanente. A l'heure actuelle, les relations transversales entre Ferdinand Tönnies, le fondateur de la théorie de communauté et société, et Otto von Gierke (49), le porte-parole incontesté de la théorie étatique organique pendant la deuxième partie du XIX⁶ siècle, sont facilement à détecter. Jadis, elles furent cachées à la conscience par suite des fronts et des sectarismes d'une politique à la petite semaine, qui nous semblent tout-à-fait secondaires maintenant. Nous sommes intéressés ici par ce qu'un jeune historien allemand a récemment appelé dans un livre sensationnel « Critique et crise », la « dialectique des notions dualistes » et par leur « force explosive révolutionnaire » qu'il démontre pour le XVIII^e siècle (50). Nous verrons maintenant comment d'autres oppositions dualistes s'intègrent également dans ce chaînon pour déclencher à la longue une véritable réaction en chaîne.

⁽⁴⁸⁾ C'est Rudolf SMEND (1882-?) qui a parlé de l'«agnosticisme de la théorie organique» dans son livre Verfassung und Verfassungsrecht, Munich, Duncker und Humblot, 1928, VIII + 178 p., cf p. 24 (réédité dans son recueil d'études Staatsrechtliche Abhandlungen und andere Aufsätze, Berlin, Duncker und Humblot, 1955, 470 p.). Il est fort instructif de comparer cette variante allemande d'agnosticisme à l'agnosticisme plutôt roman du «stato agnostico» libéral (note CS).

⁽⁴⁹⁾ Otto von GIERKE (1841-1921), juriste allemand, qui a défendu la fonction sociale et organique du droit en tant que jonction entre le peuple et l'administration.

⁽⁵⁰⁾ Reinhart KOSELLECK (01923), Kritik und Krise. Ein Beitrag zur Pathogenese der bürgerlichen Welt, dans la collection Orbis academicus, Fribourg/Munich, Karl Alber, 1959, X + 229 p.; surtout p. 115 pour la dualité entre politique et morale chez Turgot (note CS).

III

Au départ, le contraste entre communauté et société n'était pas conçu comme une alternative exclusive. Il impliquait encore au début la confluence en un système global, en une totalité supérieure, en un tertius gandens connu depuis la philosophie de l'idéalisme allemand. Cette totalité supérieure était l'unité politique, qu'on appelait à ce moment partout et sans contestation l'Etat. Tönnies lui-même nous en fournit l'exemple le plus probant. Pour lui, l'Etat reste la forme concrète politique par excellence de la vie communautaire humaine et « sinon dans la réalité actuelle, alors certainement comme postulat et - espérons-le - dans l'avenir » une synthèse supérieure de communauté et de société. La dualité du contraste entre Etat et société est relativisée en ce sens que l'Etat absorbe certains éléments de la communauté. Ainsi, la dualité du contraste entre communauté et société est-elle aussi relativisée. A la fin d'une étude importante et significative sur la démocratie et le parlementarisme, Tönnies dit textuellement ceci : « Les notions (soit communauté et société) peuvent être aussi définies de la sorte que la communauté représente une œuvre d'art créée par la volonté organique humaine, l'Etat une invention de la raison pleine de sens, que réalise la volonté réfléchie. Dans sa réalisation par la constitution démocratique, les finances démocratiques, l'esprit démocratique, l'Etat peut alors devenir tellement semblable à une véritable communauté, que la notion hégelienne deviendrait applicable dans ce cas. Cela équivaudrait à une grande époque dans l'histoire de l'esprit humain » (51).

Cette phrase a été écrite par Tönnies en 1927 à propos d'une discussion de notre texte sur « La situation du parlementarisme actuel dans l'histoire des idées » (52). Dans de pareils mots, on sent vibrer toute la gamme des prédécesseurs, allant de Hobbes à Hegel, et qui pour le social-démocrate Tönnies ne se termine nullement avec Karl Marx. Mais depuis la moitié du XIX° siècle, le positivisme des sciences naturelles a fait tabula rasa et imposé le recours à des retours et des antithèses plus simples. Tout ce qui n'était pas rationnel dans le sens des sciences naturelles, était d'office écarté dans la sphère de l'irrationnel. Ici, dans ce milieu défensif, défini de façon purement négative et exposé à une infinité d'interprétations, se réunissait par conséquent un conglomérat

⁽⁵¹⁾ Ferdinand TÖNNIES, Demokratie und Parlamentarismus, in: Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Munich, Duncker und Humblot), vol. 51, 1927, pp. 173-216; réédité dans son recueil d'études Soziologische Studien und Kritiken, Jena, Fischer, 1929, tome 3 = IX + 475 p., cf p. 40 sqq (note CS).

⁽⁵²⁾ Carl SCHMITT, Die geistesgeschichtliche Lage des heutigen Parlamentarismus, Munich/Leipzig, Duncker und Humblot, 20 éd. = 1926, 90 p.

hétérogène de mythes et de positions vrais et faux, auxquels correspondait une infinité d'oppositions dualistes, comme sentiment contre raison, cœur contre tête et pour finir même — conformément à une époque impressionniste — chaud contre froid. Nietzsche appelait l'Etat le plus froid de tous les monstres froids, et chez le sociologue allemand Vierkandt (53), on lit finalement que seuls les groupes possédant une « chaleur » forment de véritables communautés. L'on voit dans quels enchaînements ininterrompus d'oppositions dualistes la distinction entre communauté et société devait s'enliser.

Le premier tirage du livre de Tönnies, « Communauté et société », a paru en 1887, donc en plein XIXº siècle. L'influence du livre et de ses antithèses ne s'est fait sentir que beaucoup plus tard, au courant du XX° siècle (54). Le livre illustre donc de façon charmante que les livres et avec eux leurs thèses et leurs antithèses ont leur propre destin. Qu'est-ce qui s'est passé en Allemagne depuis 1900 pour que le contraste entre communauté et société ait rencontré tout d'un coup un intérêt si profond? C'était l'évolution industrielle rapide, dont le début se situe dans cette phase du changement d'ère. Vers 1900, on construit en Allemagne les premières centrales d'énergie et on démarre avec l'électrification des régions agricoles faiblement peuplées. Cette évolution industrielle de l'Allemagne s'accentuait après la Première Guerre Mondiale de 1914-18 et elle a engendré de nouvelles conceptions et de nouvelles notions spatiales. Nous avons démontré ailleurs que c'est en Allemagne qu'on a forgé alors dans le cadre de l'évolution industrielle le mot « grand espace » (« Grossraum ») (55). Mais parallèlement avec cette forte industrialisation se manifestait un contre-mouvement, dont le mot d'ordre fut précisément le vocable « communauté ». Il démarra en 1901 avec la fondation du « Wandervogel » et se concrétisa aussi bien dans le mouvement de la jeunesse allemande que dans d'autres mouvements. Il serait injuste de prétendre que la formule de Tönnies aurait été la cause de ces phénomènes, mais en tant que mot de passe elle en fait néanmoins partie intégrante. Le nouveau contraste du type dualiste dans lequel la distinction entre communauté et société, organique et mécanique prit dorénavant corps était celui de campagne et ville. Le mouvement de la

⁽⁵³⁾ Alfred VIERKANDT (1867-1953), sociologue allemand dont les travaux sont fortement influencés par sa prédilection pour l'ethnologie.

⁽⁵⁴⁾ Cf l'étude de René KöNIG (01906), Die Begriffe Gemeinschaft und Gesellschaft bei Ferdinand Tönnies, in: Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, vol. 7 no 3, pp. 348-420; surtout pp. 349-350.

⁽⁵⁵⁾ Carl SCHMITT, Völkerrechtliche Grossraumordnung mit Interventionsverbot für raumfremde Mächte, Berlin/Vienne/Leipzig, Deutscher Rechtsverlag, 1939, 88 p.; cf introduction (note CS).

jeunesse allemande a inauguré ce contraste en 1901 (56). Mais encore en 1950, on a publié à New York un livre américain dans lequel on a essayé de saisir sociologiquement la forme sociale de la campagne comme communauté et celle de la ville comme société (57). Vraisemblablement, l'évolution industrielle future conduira à l'industrialisation totale et, en conséquence, à la disparition du dualisme entre campagne et ville. Mais dans l'époque précitée, dans l'Allemagne de 1900-33, la distinction entre communauté et société apparaît comme la manifestation d'un contremouvement contre l'évolution industrielle irréversible, qui fut regrettée et combattue comme mécanisation et rationalisation.

Deux documents curieux et étonnants de cette antithétique méritent surtout d'être mentionnés spécialement, parce qu'ils parlent expressis verbis de l'âme humaine, menacée par l'intellectualisation ou la mécanisation. Je cite d'abord un livre systématique en trois volumes, paru vers la fin de l'époque envisagée, dont le titre proclame le dualisme de façon pregnante : Ludwig Klages, « Sur l'esprit comme adversaire de l'âme » (1929-32) (58). A l'orée de notre époque se situe, par contre, le livre de Walther Rathenau, « De la critique du temps », en l'année 1911 (59). Un capitaine d'industrie et d'économie, quelqu'un qui avait participé en bonne posture à l'accélération de l'évolution industrielle, se plaint en mots émus du désenchantement progressif; il appelle son époque une époque mécanique sans âme. Peu de lecteurs réalisaient alors qu'il ne s'agissait nullement d'une critique du temps, mais d'une plainte (60).

IV

La communauté et la croissance organique, l'ordre rural et finalement même l'âme humaine étaient menacés par l'évolution industrielle qui devenait constamment plus irrésistible et plus agressive. Les idéologues

^(\$6) Cf Karl SEIDELMAN, Bund und Gruppe als Lebensform deutscher Jugend. Versuch einer Erscheinungskunde des deutschen Jugendlebens in der ersten Hälfte des XX. Jahrhunderts, München, Wiking-Verlag, 1955, 382 p.

⁽⁵⁷⁾ Charles Price LOOMIS (cf supra note 29) et J.A. BEEGLE, Rural Social Systems. A Textbook in Rural Sociology and Anthropology, New York, Prentice Hall, 1950, XXVII + 873 p. A comparer l'étude de Herbert KÖSTER, Agrarsoziologie, in: Soziologie. Ein Lehr- und Handbuch zur modernen Gesellschaftskunde, édité par Arnold Gehlen (01904) et Helmut Schelsky (01912), Düsseldorf, Diederichs, 1955, 351 p.; cf p. 209 (note CS).

^(\$8) Ludwig KLAGES, Der Geist als Widersacher der Seele, Bonn, Bouvier, 5° éd. = 1972, XVI + 1521 p. Sur Klages (1872-1956), cf le livre pénétrant de Gustave THIBON (**0104), La science du caractère (L'œuvre de Ludwig Klages), Paris, Desclée de Brouwer, 1933, 256 p.

^(\$9) Walter RATHENAU (1867-1922), Kritik der Zeit, Berlin, S. Fischer, 1912, 260 p.

⁽⁶⁰⁾ Carl SCHMITT dans sa récension du livre (cf supra note 59), in : Die Rheinlande (Dusseldorf, A. Bagel), vol. 22, septembre 1912, pp. 323-324 (note CS).

du progrès industriel qualifiaient la communauté d'irrationnelle et romantique. Des activistes politiques et des accélérateurs y voyaient de la réaction et du sabotage en germes. Mais les véritables porteurs et animateurs du progrès industriel, la technique et la physique, en somme les véritables agresseurs, restaient neutres presque de façon inhumaine. Les oppositions dualistes avec lesquels ils travaillaient ne contenaient pas de prise de position pour ou contre un des deux éléments antagonistes. La mathématique comptait en toute sobriété avec l'opposition entre le plus et le moins, la physique travaillait de la même façon détachée avec des oppositions polaires comme électricité positive et négative. Elles n'étaient intéressées que par la recherche objective et le calcul de réactions causales. Elles ignoraient l'ami et l'ennemi. Elles étaient, comme il est coutume de dire, d'une parfaite « neutralité axiologique » (61).

Voilà le positivisme scientifique, la scientificité ayant pris la relève de la théologie et de la métaphysique, Mais aussi d'autres sciences, comme l'éthique, la science juridique, l'esthétique sombraient dans le fonctionnalisme d'une réaction causale et calculable. Les gens ne pouvaient qu'être effrayés face à ce tabula rasa du progrès technico-industriel, devant ce nihilisme qui se dévoilait comme le revers du positivisme scientifique. Parmi les différents contre-mouvements pour parer un nihilisme pareil, le mot et la notion de valeur semblaient être un refuge pour la liberté et la dignité humaines.

Il n'entre pas dans nos intentions de nous engager dans un exposé général de l'histoire de la philosophie des valeurs, mais il s'agit de regarder de près certains effets du procédé de la pensée selon la valeur, ceux notamment qui ont une répercussion sur le destin d'oppositions dualistes comme celle de communauté et société. Une discussion critique de toute la philosophie des valeurs du point de vue juridique vient à maturité à l'heure actuelle. Cette discussion est devenue inévitable à la suite d'une étude fondamentale qu'Ernst Forsthoff a publiée sous le titre « La transformation de la loi constitutionnelle » (62). Du fait que la philosophie des valeurs s'est infiltrée dans la jurisprudence des cours allemandes les plus élevées et dans la doctrine constitutionnelle de la Constitution de Bonn, l'herméneutique juridique traditionnelle se dissout et la rationalité et l'évidence de la loi constitutionnelle sont en danger. Des positions de valeurs d'ordre « social » commencent à remplacer les droits fondamentaux libéraux ayant une signification solide et calculable.

⁽⁶¹⁾ C'est ainsi que Julien FREUND (01921) a traduit le vocable important de Max WEBER (1864-1920) « Wertfreiheit ». Nul doute que cette traduction est meilleure que celle proposée antérieurement par Raymond ARON, soit « indifférence aux valeurs ».

⁽⁶²⁾ Ernst FORSTHOFF, Die Umbildug des Verfassungsgesetzes, in : Liber amicorum Carl Schmitt (cf supra note 36), pp. 35-62 (note CS).

La constitution elle-même se transforme dès lors d'une décision claire et solide en un procédé « d'adaptation mobile de mise en valeur » (« fliessende Geltungsfortbildung »).

Nous citions cette étude parce qu'elle indique qu'une discussion critique de la philosophie des valeurs est devenue inévitable pour le juriste, non seulement du point de vue de son intérêt juridico-philosophique, mais aussi pour des raisons politico-pratiques fort actuelles. C'est la même problématique qui nous oblige à attirer ici l'attention sur la fin de l'étude de Luis Legaz y Lacambra et de formuler quelques réflexions à propos de remarques se rapportant à l'origine du mot valeur et à son applicabilité en allemand. Nous voilà confrontés avec un problème linguistique difficile, car nous sommes certains que le « valor » espagnol se situe dans un autre champ significatif que le mot allemand « Wert ». Il en résulte que notre exposé critique sert uniquement à une clarification conceptuelle à partir de la langue. Il ne vise pas à une réfutation du paragraphe final de l'étude importante, mais il reprend un problème qu'elle a suscité. Legaz y Lacambra dit : « Une communauté ne peut jamais s'appuyer sur des mots mais bien sur des valeurs ». Ne discutons pas la pensée ainsi exprimée quant à sa véridicité. Ce qui nous préoccupe ici, c'est une clarification de la valeur. Le célèbre auteur espagnol appelle la valeur à partir du mot. Quant à nous, nous envisageons d'étudier critiquement le mot valeur et son utilité pour une opposition dualiste comme celle entre communauté et société.

Il y a des forces et des puissances, des trônes et des règnes. La morale et la philosophie dépassées connaissaient des vertus et des vices de toutes sortes, qualités et charismes. Mais que sont les valeurs? Elles ne sont pas, elles valent. Bien sûr, en allemand aussi on a déjà parlé de valeur et de non-valeur avant l'avènement de la philosophie des valeurs. Mais le mot gardait toujours sa connexion précise avec valeur et prix et monnaie dans le sens économique. Kant le savait déjà : Les choses ont une valeur, les hommes ont une dignité. Dorénavant, la dignité serait aussi une valeur. Que signifie cette promotion de la valeur et comment s'explique le succès extraordinaire de la philosophie des valeurs?

L'explication doit être cherchée à ses origines dans une situation philosophique extrêmement pregnante, la crise du nihilisme du XIX^e siècle. Indépendamment du fait qu'on accepte ou non l'existentialisme, ce que Heidegger dit à ce propos reste juste et doit être cité *in extenso* vu son exactitude (63): « Au cours du XIX^e siècle, il devint normal de parler de valeurs et la coutume s'établit de penser en termes de valeur. Mais

⁽⁶³⁾ Martin HEIDEGGER (01889), Holzwege, Francfort, Klostermann, 1950, 345 p. Cf pp. 209-210 dans l'étude Nietzsches Wort « Gott ist tot », pp. 193-247 (note CS).

ce n'est que grâce à la divulgation des écrits de Nietzsche que l'emploi du vocable valeur est devenu populaire. On parle de valeurs vitales, de valeurs culturelles, de valeurs éternelles, de la hiérarchie des valeurs, de valeurs spirituelles, qu'on croit trouver par exemple dans l'Antiquité. L'occupation savante de la philosophie et la transformation du néo-kantisme ont conduit à la philosophie des valeurs. On construit des systèmes de valeurs et on observe dans l'éthique des couches de valeurs. Même dans la théologie chrétienne Dieu, le summum ens qua summum bonum, est défini comme la valeur suprême. On parle de la neutralité axiologique de la science et on jette les essais de valorisation du côté des conceptions du monde (« Weltanschauungen »). La valeur et le valable deviennent l'Ersatz positiviste du métaphysique. La fréquence avec laquelle on parle de valeurs correspond au manque de précision du concept. Celui-ci correspond de son côté à l'obscurité de l'origine essentielle de la valeur dans l'être. Car, en supposant qu'une valeur tant citée ne correspond pas à un néant, son essence doit se trouver dans son être. »

Les étapes successives de la philosophie des valeurs sont un thème spécial. Inutile de critiquer une fois de plus le formalisme vide des néo-kantiens déjà tant de fois critiqué. Il n'importe non plus de citer des paragraphes ad hoc de Max Weber sur la neutralité axiologique absolue de la science et sur la liberté de décision absolue des évaluations et des conceptions du monde. A l'heure actuelle, personne n'oserait limiter Weber à ces paragraphes (64). Toutefois, on ne saurait omettre une expression importante qu'il a formulée. Il a notamment ajouté aux nombreux points de vue, sans lesquels on ne saurait pas évaluer, un point supplémentaire et peut-être encore plus intéressant : le point d'attaque (65). Et il me semble que c'est ce point qui se cache potentiellement derrière toute évaluation.

Je crains fort que même les efforts philosophiques en vue d'une échelle des valeurs ne savent pas échapper à la tendance indestructible de la valeur de se faire valoir et de s'imposer elle-même, de dévaloriser d'autres valeurs, de détruire des non-valeurs. Max Scheler a construit une échelle des valeurs allant de l'utile au sacré. Il est évident que la valeur suprême essaiera de repousser la valeur inférieure et que la valeur aura toujours tendance à détruire la non-valeur. Parce que la valeur

⁽⁶⁴⁾ Cf Raymond ARON dans son introduction à l'édition française des essais de Max WEBER Wissenschaft als Beruf et Politik als Beruf, traduction due à Julien Freund, dans la collection Recherches en sciences humaines no 12, Paris, Plon, 1959, 232 p. (note CS).

⁽⁶⁵⁾ Max WEBER dans sa discussion avec Eduard MEYER (1855-1930) en 1906, in : Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre, 2° éd. due à Johannes Winckelmann, Tübingen, Mohr, 1951, VII + 687 p. ; cf p. 246 (note CS).

n'est pas, mais qu'elle vaut, elle est dominée par un désir ardent de s'imposer. Ce que les moralistes ont trouvé sur les relations entre but et moyen, sur la proportionnalité et le debitus modus est mis en question par la hiérarchie des valeurs. Comment éviter que la valeur supérieure opprime la valeur inférieure ? Et n'est-ce pas le devoir de la réalisation d'une valeur que la valeur anéantit la non-valeur ? Eliminer une valeur négative est, selon Max Scheler, quelque chose de valable. D'après la logique de notre façon de penser en valeur, bien sûr. Ici existe la possibilité d'une tyrannie des valeurs dangereuse. Cette expression de Nicolai Hartmann me semble toucher le point névralgique (66). Face à la valeur supérieure, la valeur n'a qu'un droit fort restreint; la valeur suprême cependant vaut inconditionnellement : Fiat - pereat mundus.

Qu'est-ce qui ne peut pas être considéré comme valeur et promu comme point de valeur suprême dans un graphique ? Aussi bien l'état de droit que l'état social; la vie purement physique de l'homme et la vertu du courage; la société sans classe et le niveau de vie : tout dépend du point de vue et du point d'attaque. La morale périmée nous avait appris que le but ne justifie pas les moyens. La doctrine des valeurs aura de la peine à empêcher que la réalisation de la valeur supérieure n'ait pas seulement pour conséquence l'élimination de la valeur inférieure et l'annihilation de la non-valeur, mais qu'elle sanctifie ces conséquences par surcroît.

En 1920, deux savants allemands d'envergure, d'opinion libérale bon teint, le médecin Hoche et le juriste et jurisconsulte Karl Binding, ont publié un livre dont le titre est significatif pour un côté déterminé de la pensée en termes de valeur: La libération de la liquidation des inaptes du point de vue biologique (67). Ils furent de bonne composition; ils ont prévu de façon touchante des conditions et des précautions; et il serait injuste et presque fou de leur imputer faute grave ou responsabilité. Mais les expériences terribles lors de la liquidation de vies biologiquement non-valables pourraient tout de même servir d'occasion pour réfléchir au vaste problème de la tyrannie des valeurs. Nous répétons que nos réflexions ne concernent que le mot allemand Wert et ne

⁽⁶⁶⁾ Werner SCHÖLLGEN (01893), Aktuelle Moralprobleme, Düsseldorf, Patmos, 1955, 473 p.; cet auteur cite à juste titre cette formule de Nicolai HARTMANN (1882-1950). Miguel de UNAMUNO (1864-1936) avait déjà parlé d'une « tyrannie des idées » (note CS). Sur Hartmann quelques bonnes pages dans le livre d'ARVON (cf supra note 38), pp. 156-160.

⁽⁶⁷⁾ Karl BINDING (1841-1920) et Alfred HOCHE (1865-1943), Die Freigabe der Vernichtung lebensunwerten Lebens. Ihr Mass und ihre Form, Leipzig, F. Meiner, 1920, 62 p.

peuvent être appliquées telles-quelles à la traduction de ce mot en d'autres langues.

V

Notre exposé du contraste entre communauté et société ainsi que du mot valeur évolue dans le médium d'une langue bien déterminée, l'Allemand. La signification aussi bien que l'appréciation de ces trois mots sont assujetties dans les différentes langues européennes non seulement à des nuances mais aussi à des divergences essentielles.

En ce qui concerne le couple d'opposition communauté-société, il est extrêmement important de savoir que le monde conceptuel qui dépend du mot latin societas — social, socialisme, socialiste — garde en langue allemande toujours une lueur de mot étranger. Ce moment important n'est pas présent dans les langues romanes, et non plus dans l'Anglais, ayant la souplesse d'incorporer sans plus de mots d'origine latine. Dans ces langues le mot peut plus facilement garder ses connexions générales, non spécifiquement socialistes, avec societas ou society. Mais même un juriste français réputé comme Georges Ripert se plaint de l'emploi parfois superflu d'expressions dans le genre de socialisation du droit (68). Quant à l'Anglais, nous citons les définitions que R.G. Collingwood a reprises dans son livre The New Leviathan sous le titre Society and Community (69). Contrairement à l'acception allemande du mot, pour lui c'est Society qui est la notion supérieure ; la Community lui semble être une étape inférieure du progrès et de la conscience, qu'il qualifie de barbare et agressive, tout en y ajoutant qu'à la longue tous les Barbares devraient perdre les guerres, par exemple les Sarrasins, les Albigeois, les Turques et les Allemands. L'on voit ce que peut devenir un contraste dualiste dès qu'il entre dans le tourbillon de la pensée en termes de valeur.

Pour le mot valeur, une réflexion sur ces différences linguistiques est encore plus indiquée. En Allemand, il peut se développer à partir

⁽⁶⁸⁾ Georges RIPERT, Le déclin du droit. Etudes sur la législation contemporaine, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1949, 225 p.

⁽⁶⁹⁾ Robin George COLLINGWOOD (1889-1943), The New Leviathan, or Man, Society, Civilization and Barbarism, Oxford, Clarendon Press, 1943, VIII + 387 p.

⁽⁷⁰⁾ La lecture de réflexions opposées à celles de C.S. s'impose vue le caractère instructif d'une comparaison personnelle des divergences de vue. A recommander le discours du célèbre juriste américain Benjamin Nathan CARDOZO (1870-1938), Values. A Commencement Address (cité parfois comme The Choice of Tycho Brahe), in: News Bulletin of the Jewish Institute of Religion, janvier 1931, pp. 6-13. D'autre part, il y a lieu d'attirer l'attention sur une tentative pour développer une remarque de Karl LÖWITH (1879-1973) sur l'importance de la trias dans l'œuvre de C.S.; cf Friedrich Wilhelm KORFF, Anmerkungen zu Carl Schmitt, in: Neue Deutsche Hefte, vol. 21 no 1, 1974, pp. 3-30, cf pp. 18 sqq.

d'une racine germanique pure et typique et acquérir des significations dont le dernier effet ne saurait être à peine saisi par le mot latin valor. J'exclus la possibilité qu'on y parviendra à éliminer complètement la référence typiquement économique que contient le mot allemand Wert. D'autre part, un mot comme valor ne saurait jamais perdre tout à fait la connexion avec force et vertu. Là est une des plus grandes difficultés pour arriver à un accord international sur les problèmes de la philosophie des valeurs.

C'est cette réflexion qui donne le motif profond à la gratitude et à la révérence que nous devons au destinataire de cette contribution. Celui qui est au courant des prestations faites par Luis Legaz y Lacambra quant à l'échange de la spiritualité espagnole et de la spiritualité allemande, comprendra que nous avons voulu exprimer notre reconnaissance par le biais d'un regard sur ce problème de la jonction linguistique. Ici vaut la phrase avec laquelle Erich Rothacker termine son essai sur les notions fondamentales de Wölfflin en matière esthétique et qui me servira à mon tour comme phrase finale pour cette contribution en hommage du grand philosophe du droit : Car nos définitions et nos évaluations ne sont enfin que notre reconnaissance aux forces de l'esprit, d'où nous sont venus les éléments décisifs de notre culture (71).

⁽⁷¹⁾ Qu'il me soit permis d'ajouter une dernière note qui illustre à merveille la gravité du problème soulevé par l'auteur dans la cinquième partie de son étude. Ayant traduit récemment en néerlandais (Kultuurleven, vol. 41 n° 10, décembre 1974, pp. 1103-1114) une brochure que Carl SCHMITT a consacrée naguère à cette fameuse tyrannie des valeurs (Tyrannei der Werte, éd. privée, 1960, 16 p.), le savant m'écrit ce qui suit ; « ... Je possède maintenant une traduction espagnole, italienne et flamande (sc. de la brochure précitée), et je suis à même d'apprécier à leur juste valeur les difficultés qui sont différentes dans chacune de ces langues. En flamand, par exemple, « Setzungen » (du verbe : « setzen ») devient « bepalingen » (du verbe : « bepalen ») ; ainsi, l'effet des mots allemands « Setzung » et « Gesetz » (das Gesetz ist eine Setzung » = la loi est une fixation) se perd. La source de tous ces maux est la traduction du mot grec « nomos » par le mot latin « lex » (cf Galates 3, 19 : quid igitur lex ? = ti oùn ó nómos; Cicéron en est le grand coupable), et la traduction de celui-ci par le mot allemand «Gesetz»; de là est née la confusion désastreuse : norme = nomos » (lettre du 14 janvier 1975). - Etant donné que Carl SCHMITT s'est occupé à plusieurs reprises (parfois sous forme de gloses) de cerner davantage les implications de traductions douteuses, j'envisage une traduction française de ses réflexions à ce propos.

